



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25030773

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

26 FEV. 2025

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0440323481**
Nom

(en entier) : **SA ENTREPRISE GASTON ET FILS**
(en abrégé) :

Forme légale: **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Notre Dame de Lorette, 3 à 7040 Bougnies**

Objet de l'acte : Nouvelle répartition des actions

En date du 29 janvier 2025, s'est tenue au siège de la SA ENTREPRISE GASTON ET FILS, Rue Notre Dame de Lorette, 3 à 7040 Bougnies, une assemblée générale extraordinaire.

Objet de l'acte : NOUVELLE REPARTITION DES ACTIONS

Tout le monde étant présent, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1°) Nouvelle répartition des actions :

Suite au contrat de reprise signé en date du 29 janvier 2025, la nouvelle répartition des actions est la suivante :

- Monsieur LOUVRIER Luc : 1250 actions

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).